

Publicis Groupe SA

Siège Social : 133, Avenue des Champs Elysées - 75008 Paris

Société Anonyme au capital de 80 954 942 €

N° Siret : 542 080 601 00017

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre
au profit des membres du personnel salarié et des
mandataires sociaux**

Assemblée Générale mixte du 3 juin 2008

23^{ième} résolution

ERNST & YOUNG ET AUTRES

MAZARS & GUÉRARD

ERNST & YOUNG

MAZARS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de certains membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Publicis Groupe S.A et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre Directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Votre Directoire vous propose également, dans la 24^{ème} résolution, de l'autoriser pour une durée de 18 mois à pouvoir utiliser cette délégation en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code commerce est applicable.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 15 mai 2008

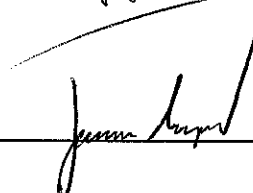
Les commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG ET
AUTRES**

Valérie Desclève

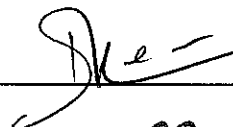


Jean Bouquot



MAZARS & GUÉRARD

Isabelle Massa



Philippe Castagnac

